



# Aide au recrutement de cadres

## Nature des opérations subventionnables

Inciter et soutenir les entreprises finistériennes dans la structuration de leur activité et de leur gestion.

Cette aide répond aux objectifs que s'est fixés le Conseil général de :

- soutenir et développer la compétitivité et l'innovation des entreprises sur le territoire en renforçant leur capacité à se structurer ;
- soutenir le développement et la diversification d'activités des entreprises ;
- renforcer l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail ;
- inciter les entreprises finistériennes à structurer, développer et améliorer leur gestion des ressources humaines.

## Bénéficiaires

Entreprises de 20 à 250 salariés inscrites au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers et relevant des secteurs d'activités suivants (hors activités écartées par la réglementation européenne) :

- industrie y compris celle développant une technologie innovante ;
- artisanat de production (si processus industriel de fabrication), dont construction navale de plaisance ;
- services aux entreprises connexes à la production ;
- bâtiment et travaux publics pour des entreprises créées depuis plus de 3 ans.

Par industrie et artisanat de production, on entend toutes les activités de fabrication de produits intermédiaires ou produits finaux dont la vente directe au consommateur final est nulle ou marginale.

Entreprises d'insertion par l'activité économique / entreprises adaptées.

Groupements d'employeurs (au minimum temps partiel de 80 %) éligibles à l'aide aux groupements d'employeurs.

Sociétés coopératives et participatives (SCOP) de tous secteurs.

Le capital social de l'entreprise ne doit pas être détenu à plus de 25% par une ou plusieurs autres entreprises (sauf holding pure sous certaines conditions) (1).

## CONTACT

**M. le Président du Conseil général**

Direction du développement économique et international (DDEI)

Service d'appui à l'économie et à l'emploi – Tél. 02 98 76 61 01

32, boulevard Duplex – CS 29029 – 29196 Quimper Cedex

(1) Une holding pure a pour unique objet la détention de titres sans exercer d'activité industrielle, commerciale ou de service. Pour être éligible au dispositif, il sera retenu l'objet social, les critères de taille et d'indépendance de la holding qui ne doit pas être détenue à plus de 25 % par une ou plusieurs autres entreprises.

## Conditions de recevabilité

Seules les créations d'emplois en contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein sont éligibles. Le contrat de travail devra mentionner le statut de cadre.

Le recrutement portera sur un poste réellement nouveau dans l'entreprise dans l'un des domaines suivants :

- gestion des ressources humaines ;
- organisation de la production (pour l'industrie et l'artisanat de production) ;
- qualité, sécurité et environnement.

L'entreprise ne pourra solliciter l'aide au recrutement de cadre qu'une seule fois pour chacun de ces domaines.

Le projet de recrutement devra démontrer l'impact réel sur la structuration de l'entreprise. Il pourra viser des fonctions d'encadrement intermédiaire ou supérieur. Il doit s'inscrire dans un projet global de développement de l'activité et de l'emploi qui sera présenté sur une perspective à 3 ans.

L'entreprise doit présenter une situation financière saine et une stratégie de développement cohérente, et remplir ses obligations légales, sociales et fiscales.

## Financement départemental

**Montant de l'aide :**

**10 000 € par emploi** de cadre créé (prorata ETP pour les groupements d'employeurs).

## **Modalités de l'aide**

La demande d'aide doit impérativement précéder le recrutement. Le point de départ du programme est la date du dépôt de la demande, sous forme de dossier ou de lettre d'intention ; dans ce dernier cas, le dossier complet doit être déposé dans le délai maximum de 6 mois.

Le recrutement doit intervenir dans le délai maximum de 1 an. L'entreprise doit s'engager à maintenir l'emploi aidé pendant une durée minimum de 3 ans. L'aide n'est pas cumulable avec une autre aide à l'emploi du Conseil général ou tout autre dispositif public de soutien à l'emploi.

---

### ***Constitution du dossier***

Le dossier de demande d'aide, constitué selon un modèle-type fourni sur demande, doit être produit en **1 exemplaire** au Conseil général du Finistère, direction du développement économique et international - 32, boulevard Duplex - CS 29029 - 29196 QUIMPER Cedex (Tél. 02 98 76 61 01)

---

### ***Régime d'aides***

Dispositif d'aide pris en application du régime cadre exempté d'aide « de minimis » N°1998/2006 adopté par la Commission européenne le 15 décembre 2006 qui limite le montant d'aides publiques attribuées sous ce régime à 200 000 € sur les 3 derniers exercices fiscaux.